



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 mai 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 juin 2010

SEANCE DU 31 MAI 2010

ACQUISITION DE PARCELLES RUE D'ANTES ET
CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE
SUR UN TERRAIN SIS RUE DE LA CORDERIE

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 04 juin 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Michel PAILLEY

Excusés :

Adjoints :

Mme Chantal BARRE -

URBANISME ET FONCIER

**ACQUISITION DE PARCELLES RUE D'ANTES ET CRÉATION D'UNE
SERVITUDE DE PASSAGE SUR UN TERRAIN SIS RUE DE LA
CORDERIE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La réalisation d'un lotissement privé rue d'Antes/Chemin du Fief Morin offre l'opportunité d'une mise en sécurité de la rue d'Antes au droit de ce lotissement, en raison de l'étroitesse de la voie et de l'absence de trottoir à cet endroit.

Le lotisseur est d'accord pour céder à la Ville les emprises nécessaires à cette mise en sécurité, emprises correspondant aux parcelles KL n° 178 de 68 m² et KL n° 180 de 96 m². En contrepartie, la Ville lui céderait un droit de passage de 3 m de largeur sur la parcelle qu'elle possède 132, rue de la Corderie, section BL n° 42, pour lui permettre d'accéder directement au terrain BL n° 171 dont il est propriétaire.

Cette servitude de passage de 3 m de largeur serait instituée au dessus des canalisations d'eau déjà implantées sur le terrain.

L'échange entre les parties interviendrait sans soulte de part ni d'autre (valeur de part et d'autre établie à 1 476 €).

La dépense relative aux frais d'acte serait imputée au compte 21 – 82229 – 2112 du Budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'échange décrit précédemment, échange sans soulte de part ni d'autre,
- autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant partagés par moitié entre les parties.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL